

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2025

**RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)**

Tombé

N° AC44

AMENDEMENT

présenté par

M. Gustave, M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 3

À l'alinéa 19, supprimer les mots :

« ou au bon déroulement des activités qui y sont organisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste et Social tient à réaffirmer son attachement aux libertés académiques et rappelle que les étudiants disposent d'une liberté « d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels » que la création d'un nouveau motif de sanction par rapport à l'article R811-11 du code de l'Éducation pour atteinte « au bon déroulement des activités qui y sont organisées » pourrait restreindre fortement.